

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet CO-Minor-IN/QUEST s'intéresse aux auditions assistées d'un interprète, de victimes, mis en cause et témoins de moins de 18 ans dont la vulnérabilité est due à l'âge et à la langue. Le projet porte sur les pratiques à adopter pour apporter à ces mineurs les informations, le soutien et la protection nécessaires.

Dans un premier temps, le projet s'est concentré sur les auditions préliminaires de mineurs en justice pénale, notamment sur les auditions de mineurs assistés d'un interprète. Cette configuration très spécifique a été étudiée en croisant les savoirs et expériences de professionnels pour définir une approche centrée sur l'enfant. Cette concertation a mobilisé une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux, de professionnels de la justice et de la police (avocats, officiers de police, juges d'instruction) et d'interprètes.

Un questionnaire en ligne diffusé à l'échelle internationale a permis d'établir un premier état des lieux des besoins de chacun des pays partenaires. Dans un second temps, le projet s'est concentré sur les mineurs particulièrement vulnérables assistés d'un interprète lors de leurs auditions, tels les enfants ayant subi un traumatisme, les enfants issus de minorités ou les enfants sourds ou malentendants.

Les conclusions de ces recherches seront présentées lors d'une conférence de clôture qui se tiendra les 13 et 14 novembre 2014 à Anvers et seront diffusées dans un ouvrage à paraître en février 2015. Des recommandations seront formulées à l'intention de l'ensemble des participants et des États membres, l'objectif étant que la diffusion de ces conclusions fasse avancer les échanges interdisciplinaires de savoirs, d'expertise et de bonnes pratiques, tant dans le milieu universitaire que professionnel.



PARTENAIRES DU PROJET



- ❖ **Université KU Leuven (Belgique)**
- ❖ **ISIT (France)**
- ❖ **Université de Bologne (Italie)**
- ❖ **Université Heriot-Watt (Royaume-Uni)**
- ❖ **Fondation Eszter (Hongrie)**
- ❖ **Ministère de la Sécurité et de la Justice (Pays-Bas)**

Visitez le site du projet :

http://www.arts.kuleuven.be/home/english/rg_interpreting_studies/research-projects/co_minor_in_quest/index

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme « Justice pénale » de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du groupe de recherche CO-Minor-IN/QUEST et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Commission européenne.



CO-MINOR-IN/ QUEST

Cooperation in interpreter-mediated questioning of minors

*Coopération lors de l'audition de mineurs
assistée d'un interprète*

(JUST/2011/JPEN/AG/2961)



**RECOMMANDATIONS AUX
INTERPRÈTES ET AUTRES
PROFESSIONNELS AYANT
RECOURS A DES
INTERPRÈTES**



AVANT L'ENTRETIEN

INTERPRÈTES

Faites le point avec les autres participants sur :

- ❖ l'affaire en cours (soulignez tout problème ou besoin spécifique),
- ❖ les stratégies d'entretien prévues.

Signalez aux autres participants qu'une interprétation de qualité requiert de la préparation, au même titre que toute autre prestation professionnelle.

Convenez avec les autres professionnels de la disposition et de l'attribution des sièges.

Convenez du type d'interprétation et déterminez si vous emploieriez la 1^{re} ou la 3^e personne du singulier pour vous adresser au mineur.

Signalez toute difficulté relative au langage de l'enfant ou les exigences spécifiques à la situation, et envisagez différentes stratégies d'adaptation.

Gardez à l'esprit qu'il vous faut être **impartial** dès lors que les différentes parties sont en présence.

AUTRES PROFESSIONNELS

Sollicitez un interprète professionnel dès que vous apprenez que la langue maternelle ou la langue d'expression privilégiée de l'enfant n'est pas la vôtre.

- ❖ L'interprète doit être extérieur à la famille de l'enfant.
- ❖ Assurez-vous que l'interprète choisi maîtrise la langue de l'enfant.

Permettez à l'interprète de se préparer, comme tout autre professionnel, afin qu'il puisse fournir une interprétation de qualité (remettez-lui par exemple les documents nécessaires).

Faites le point avec l'interprète dans une salle séparée sur :

- ❖ l'affaire en cours.
- ❖ les stratégies d'entretien prévues.

Convenez de la technique d'interprétation et des stratégies de coopération et d'interaction.

Convenez de la disposition et de l'attribution des sièges avec l'interprète.

Assurez-vous que l'impartialité est respectée dès lors que les différentes parties sont réunies.



PENDANT L'ENTRETIEN

INTERPRÈTES

Demandez à être présenté à l'enfant et à ce que votre rôle soit clairement expliqué avant le début de l'entretien.

Reproduisez la manière dont l'enfant s'exprime (registre de langue, mots employés, communication non-verbale, etc.).

- ❖ Ne dirigez pas le processus de communication.
- ❖ N'interrompez pas le récit de l'enfant. Faites passer vos demandes de clarification ou de répétition par les autres professionnels si vous avez besoin de parler à l'enfant.

Restez neutre, ne montrez pas vos émotions et ne les laissez pas influencer sur votre interprétation.

Respectez l'enfant et évitez toute attitude condescendante.

Ne prenez pas d'initiatives telles qu'adapter votre langage aux besoins de l'enfant. Cette responsabilité incombe aux autres professionnels impliqués.

Respectez les silences : ils peuvent faire partie du processus de communication.

AUTRES PROFESSIONNELS

Présentez l'interprète et expliquez les règles de base de communication entre les différents acteurs de l'entretien avant que celui-ci ne commence.

Menez l'entretien. Il vous incombe :

- ❖ d'adapter votre langage en fonction de l'âge, de la maturité et des besoins de l'enfant,
- ❖ d'expliquer les mots difficiles et le vocabulaire technique / juridique,
- ❖ de demander des précisions si elles sont nécessaires

Remplacez l'interprète s'il ne convient pas pour cette mission.



APRÈS L'ENTRETIEN

INTERPRÈTES

Demandez un débriefing en présence de tous les professionnels impliqués afin d'aborder tout problème spécifique à l'interprétation.

N'exprimez pas d'opinion personnelle, même si vous y êtes invité.

Ne conservez ni notes ni documents à l'issue de l'entretien.

Sachez que l'entretien peut vous affecter personnellement. En cas de troubles persistants ou récurrents, adressez-vous à l'institution qui vous a employé ou à l'organisme auquel vous appartenez pour bénéficier d'un accompagnement psychologique.

AUTRES PROFESSIONNELS

Demandez un débriefing en présence de tous les professionnels impliqués pour permettre à l'interprète de souligner tout problème spécifique à l'interprétation.

N'invitez pas l'interprète à donner son opinion personnelle sur les personnes impliquées ou sur l'affaire en cours.

